

PROCES-VERBAL
du Conseil d'Administration du lundi 07 novembre 2016

Ordre du jour :

I) Conseil d'administration

- a. Installation du nouveau conseil d'administration
- b. Installation des différentes commissions
- c. Règlement intérieur du conseil d'administration

II) Affaires financières

- a. Taux de participation aux charges communes pour le projet de budget 2017
- b. Renouvellement des contrats pour l'année 2017

III) Affaires pédagogiques

- a. Présentation des Indemnités de Missions Particulières (IMP)
- b. Avenant à la convention Classe Orchestre
- c. Projet Classe Orchestre
- d. Projet Danse au Collège

IV) Autres questions

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 07 novembre 2016
N° de la séance : 2

Le quorum étant atteint, Madame La Principale ouvre la séance à 18h10.

Désignation du secrétaire de séance : M. Couenne, parent d'élève.

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les membres du Conseil d'Administration adoptent le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016.

Nombre de membres participant à la délibération : **18**

Votes exprimés : Pour : 17

Abstention : 1

Contre : 0

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 07 novembre 2016
N° de la séance : 2

OBJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une présentation des membres du conseil d'administration, Madame la Principale présente l'ordre du jour, en y ajoutant le point suivant :

III.b : Avenant à la convention Classe Orchestre

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité des présents.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 07 novembre 2016
N° de la séance : 2

I.a : INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Principale énonce les résultats des élections des différentes catégories représentées au conseil :

- <u>Parents</u> :	54,72 %	5 sièges pourvus
- <u>Personnels d'enseignement et d'éducation</u> :	100 %	6 sièges pourvus
- <u>Personnels administratif, ouvrier et de service</u> :	85,71 %	2 sièges pourvus
- <u>Elèves</u> :	100 %	2 sièges pourvus

Madame la Principale déclare le conseil installé pour l'année scolaire 2016-2017.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 07 novembre 2016
N° de la séance : 2

I.b : INSTALLATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Madame la Principale rappelle aux membres du conseil d'administration le rôle de la commission permanente. Elle se réunira notamment lors de la composition de la structure pédagogique.

- MEMBRES DE DROIT

Présidente : Mme CRETON, chef d'établissement
M. PAQUET, Principal Adjoint
Mme PIERRE, Gestionnaire

- REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS

*** 3 au titre des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance ou de documentation**

Titulaires

Mme BERROU
M. PHOCION
M. RIVERAIN

Suppléants

Mme FOUCAULT
M. HUTEAU

*** 1 au titre des personnels administratifs ou d'intendance, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service ou de laboratoire**

Titulaire

M. RIQUENA

Suppléant

Mme MESLET

- REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES ET DES ELEVES

*** 3 représentants élus des parents**

Titulaires

Mme BONNIN
M. COUENNE
Mme DOUIN

Suppléants

M. MELOT
Mme MORIAUX

*** 1 représentant élu des élèves**

Titulaire

Mme MELOT

Suppléant

Mme FAURE-DUDREUILH

- REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT

Mme MORICE

MISE EN PLACE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

La décision de réunir le conseil de discipline, à la demande d'un membre de la communauté éducative, appartient au chef d'établissement.

- MEMBRES DE DROIT

Mme CRETON, chef d'établissement
M. PAQUET, Principal Adjoint
Mme PIERRE, Gestionnaire

- REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS

*** 4 au titre des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance ou de documentation.**

Titulaires

Mme BERROU
Mme FOUCAULT
M. HUTEAU
M. LEGRAS

Suppléants

M. FARGETTON
M. PHOCION
M. RIVERAIN

*** 1 au titre des personnels administratifs ou d'intendance, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service ou de laboratoire.**

Titulaire

Mme BESNIER

Suppléant

Mme MESLET

- REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES ET DES ELEVES

* **3 représentants élus des parents d'élèves**

Titulaires

Mme BONNIN
Mme DOUIN
M. MELOT

Suppléants

M. COUENNE
Mme MORIAUX

* **2 représentants élus des élèves**

Titulaires

Mme FAURE-DUDREUILH
Mme MELOT

MISE EN PLACE DU CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)

Cette commission mène des actions dans les domaines de la santé, sécurité, citoyenneté.

- MEMBRES DE DROIT

Mme CRETON, chef d'établissement
M. PAQUET, Principal Adjoint

Représenteront :

- **la collectivité de rattachement :** Mme MORICE
- **la commune :** Mme GAUTUN
- **les parents :** Mme MORIAUX
- **les enseignants :** Mme FOUCAULT
M. HUTEAU
M. JEGO

Mme BRETON, Infirmière
Mme BRAULT, Assistante Sociale

MISE EN PLACE DE LA CHS (Commission Hygiène et Sécurité)

La CHS a pour mission de promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels, et contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

- MEMBRES DE DROIT

Mme CRETON, chef d'établissement
M. PAQUET, Principal Adjoint

Représenteront :

- **la collectivité de rattachement :** Mme MORICE
- **la commune :** Mme GAUTUN
- **les parents :** M. COUENNE
Mme DOUIN
- **les enseignants :** Mme BERROU
M. LEGRAS
- **les ATOSS :** Mme BESNIER
M. LEPAGE

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION EDUCATIVE

Comme le préconisent les textes, Madame la Principale souhaite que des parents d'élèves puissent intégrer cette commission s'ils le souhaitent.

- MEMBRES DE DROIT

Mme CRETON, chef d'établissement
M. PAQUET, Principal Adjoint
Mme PIERRE, Gestionnaire

Représenteront :

- | | |
|----------------------------|---------------------------------------|
| - les parents : | M. COUENNE
Mme MORIAUX |
| - les enseignants : | M. FARGETTON
M. JEGO
M. PHOCION |
| - les ATOSS : | Mme MESLET |
| - les élèves : | Mme FAURE-DUDREUILH |

<p>PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du lundi 07 novembre 2016 N° de la séance : 2</p>
--

I.c : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

* Chaque membre recevra 10 jours à l'avance un ordre du jour précis.

* L'ordre du jour est établi par le chef d'établissement, toutefois chacun des membres du conseil a la faculté de faire inscrire une autre question à l'ordre du jour à condition :

- que la question proposée au conseil relève de sa compétence.
- que la question proposée soit déposée au secrétariat au minimum 48h avant la date retenue pour la réunion.

* Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents, en début de séance, est égal à la majorité des membres composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

* L'ordre du jour, explicite, est approuvé en début de séance.

* Un secrétaire de séance est nommé en début de séance.

* Les votes ont lieu à main levée hormis les cas où s'applique l'article 11 du décret 90-978 du 31 octobre 1990.

* Le procès-verbal des séances est transmis simultanément aux membres titulaires après approbation par les autorités de tutelle. Il est aussi consultable sur l'Environnement Numérique de Travail (E-Lyco).

* Les délibérations sont affichées à l'entrée du collège, et sur l'Environnement Numérique de Travail du collège.

Après lecture du règlement intérieur du conseil à tous les membres, ceux-ci l'adoptent à l'unanimité des présents.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 07 novembre 2016
N° de la séance : 2

II.a : TAUX DE PARTICIPATION AUX CHARGES COMMUNES POUR LE PROJET DE BUDGET 2017

Pour présenter le projet de budget 2017 au conseil d'administration du 24 novembre 2016, il faut voter le taux de participation aux charges communes qui paraît dans le service restauration et hébergement (SRH). Dans ce service, il s'agit de déterminer d'abord :

- ⇒ les recettes brutes composées du montant prévisionnel des ventes de repas auprès des élèves et des personnels du collège, et des enfants des écoles de Saint Martin de Connée, Trans et Izé.

Ensuite, pour déterminer les recettes nettes ou le montant du crédit nourriture, il faut soustraire à ce total de recettes brutes :

- ⇒ le reversement à la collectivité territoriale des charges de personnels qui travaillent au sein des cuisines (2016 : 35%)
- ⇒ la contribution des usagers aux charges de fonctionnement : c'est-à-dire le total de tous les frais (eau, gaz, électricité, fournitures administratives, informatique, produits d'entretien, frais de téléphone, divers contrats, maintenance des appareils de cuisson, etc.) qui permettent le fonctionnement de la cuisine.

L'ensemble de ces frais représente 19% des recettes brutes. Ce taux est proposé au vote pour la participation aux charges communes.

Le taux de 19% est adopté à l'unanimité des membres présents.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 07 novembre 2016
N° de la séance : 2

II.b : RENOUVELLEMENT DES CONTRATS POUR L'ANNEE 2017

Madame La Gestionnaire donne lecture des différents contrats à renouveler (annexe 1) avec une prévision des prix pour 2017.

Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, le renouvellement des contrats pour l'année 2017.

Madame La Gestionnaire informe en outre de la nouvelle convention entre le lycée François Rabelais de Fontenay le Comte et le collège, concernant le fonctionnement du réseau d'assistance informatique académique pour 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2017. Des prestations d'assistance informatique et de maintenance matérielle optionnelle sont toujours proposées par le Centre de Ressources Informatiques du Rectorat de Nantes (CRID), pour une cotisation annuelle de 180 € correspondant à la catégorie 1 de

notre établissement. La précédente convention élaborée par le collège François Viète de Fontenay le Comte se terminera le 31 décembre 2016.

Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, la signature de la convention concernant le fonctionnement du réseau d'assistance informatique académique, entre le lycée François Rabelais de Fontenay le Comte et le collège.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 07 novembre 2016
N° de la séance : 2

III.a : PRESENTATION DES INDEMNITES DE MISSIONS PARTICULIERES (IMP)

Les indemnités de missions particulières allouées au collège sont réparties, pour cette année scolaire, comme suit :

- 1 IMP RUPEN (Réfèrent pour les Usages PEdagogiques Numériques), affectée à M. Legras
- 1 IMP pour le suivi des parcours citoyen et avenir, ainsi que pour le suivi des élèves décrocheurs, affectée à M. Jégo
- 1 IMP pour le projet Classe Orchestre avec les collèges de Moulin le Carbonnel et Lassay les Châteaux, affectée à M. Gache
- ½ IMP pour la maintenance informatique, affectée à M. Phocion
- ½ IMP pour les projets autour de la lecture (Comité de lecture,...), affectée à Mme Foucault
- ½ IMP pour le suivi du parcours culturel, affectée à Mme Rousseau
- ½ IMP prévue pour l'organisation de voyage scolaire

Départ de Madame Meslet à 19h05.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 07 novembre 2016
N° de la séance : 2

III.b : AVENANT A LA CONVENTION CLASSE ORCHESTRE

Madame la Principale informe les membres du conseil d'administration que l'association Orchestre à l'Ecole met à disposition du collège 4 trompettes, qui seront cédées à l'établissement dans 6 ans si le projet Classe Orchestre perdure, et qu'un avenant à la convention du 27/06/2016, listant les instruments, doit être signé.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 07 novembre 2016
N° de la séance : 2

III.c : PROJET CLASSE ORCHESTRE

Monsieur le Principal Adjoint présente le projet commun entre les élèves de la Classe Orchestre du collège de Bais, les élèves de l'atelier musical du collège de Lassay les Châteaux, et les élèves de la chorale du collège de Moulins le Carbonnel.

Ce projet, essentiellement basé sur des musiques de films, a pour but d'enrichir le travail de la Classe Orchestre et notamment d'acquérir les contributions de l'enseignement musical dans les domaines 2, 3 et 5 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

5 répétitions communes sont envisagées : 3 à Bais et 2 à Moulins le Carbonnel. Ces répétitions donneront suite à une série de concerts, comme les Baldifolies à Bais, le sénat à Paris, des concerts privés pour les parents des collèges de Bais, Lassay les Châteaux et Moulins le Carbonnel, et éventuellement, un concert répétitif à l'auditorium du conservatoire des Coëvrons.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, l'intérêt pédagogique du projet Classe Orchestre.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 07 novembre 2016
N° de la séance : 2

III.d : PROJET DANSE AU COLLEGE

Monsieur le Principal Adjoint présente le projet Danse au Collège, pour les élèves de 3^{ème}, en partenariat avec Mayenne Culture.

Ce projet a pour objectif de répondre au mieux aux enjeux spécifiques de l'éducation artistique en milieu scolaire, au niveau et aux attentes des collégiens et à l'organisation interne de l'établissement.

Les élèves participeront à 12h d'ateliers de pratique artistique et à 2h d'atelier de culture chorégraphique. Un atelier-rencontre, en lien avec le spectacle « De(s)générations » de la Compagnie Amala Dianor, que les élèves verront le 23 mars 2017 à Ernée, sera également organisé.

Les enseignants porteurs du projet bénéficieront de 3h d'accompagnement, autour de la culture chorégraphique et de l'enseignement de l'histoire des arts.

L'inscription des deux classes de 3^{ème} au dispositif «Danse au Collège » coûte 200 €, auquel s'ajoute les 20 € d'adhésion à Mayenne Culture.


Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, l'intérêt pédagogique du projet Danse au Collège.

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance



La Présidente de séance



Collège Jean-Louis Bernard
53100 BAIS
Le Principal,

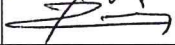

C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N

Séance du lundi 07 novembre 2016

N° de la séance : 2

Président de séance : Madame CRETON

Secrétaire de séance :

	NOM des membres	Titre et qualité	Emargement
Membres de droit	Madame CRETON	Principale	
	Monsieur PAQUET	Principal Adjoint	
	Madame PIERRE	Gestionnaire	
	Monsieur RAYON	Personnalité Qualifiée	Abs
	Madame GERMAIN	Personnalité Qualifiée	Excusée
Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	Madame BERROU	Personnel enseignant	
	Monsieur FARGETTON	Personnel enseignant	
	Madame FOUCAULT	Personnel enseignant	
	Monsieur HUTEAU	Personnel enseignant	
	Monsieur LEGRAS	Personnel enseignant	
	Monsieur RIVERAIN	Personnel enseignant	
Représentants des Personnels A.T.O.S.	Madame BESNIER	Personnel ATOSS	Excusée
	Madame MESLET	Personnel ATOSS	
Représentants des Parents d'élèves	Madame BONNIN	Parent d'élèves	
	Monsieur COUENNE	Parent d'élèves	
	Madame DOUIN	Parent d'élèves	
	Monsieur MELOT	Parent d'élèves	
	Madame MORIAUX	Parent d'élèves	
Représentants des Elèves	FAURE-DUDREUILH Manon	Elève	
	MELOT Laura	Elève	
Représentants des collectivités territoriales	Madame MORICE	Conseillère Départementale	
	Monsieur BALANDRAUD	Conseiller Départemental	excusé
	Madame GAUTUN	Conseillère Municipale	Excusée
Invités	Monsieur FERRE	Représentant de la Communauté de communes	excusé
	Monsieur BOEHLER	Agent comptable	Excusé

LISTE DES CONTRATS/CONVENTIONS 2017

CONTRATS/CONVENTIONS	RENOUVELLEMENT	PRIX 2016	PREVISIONS 2017
Entretien + location photocopieur Noir blanc couleur - TOUILLER Services AP et ALO 613 (location) Services AP et ALO 615 (mainten.) AP : activités pédagogiques ALO : administration logistique	Photocopieur Noir blanc couleur TASKALFA 4551 CI Contrat signé en octobre 2015 Sur 66 mois Délibération du CA 24.09.2015	Location : 952 € Maintenance : 700 €	Location :952€ Maintenance 700€ Sur AP 0PHOTOLOC 632 € 0PHOTOMAIN :470€ Sur ALO 0PHOTOLOC : 320 0PHOTOMAIN 230 €
Maintenance ordinateurs et imprimantes non pédagogiques crid clg F.Viète – 85 Fontenay le C. Service ALO 615	X	168 €	180 €
Cotisation pour le fonctionnement des CRID (Centre de Ressources Informatiques Départementaux) Service ALO 6288	Nouvelle convention avec le lycée F. RABELAIS Fontenay le Comte pour trois ans	180 €	180 €
Maintenance logiciel ARC EN SELF - ALISE qui gère les repas Service ALO 615	X	226.72 €	230 €
Vidange eaux usées JAN - AES Service ALO 615	X	264 €	270 €
REDEVANCE SPECIALE Ordures ménagères Service ALO 6288	X	492.48 €	500 €
SPENET Nettoyage hottes cuisine Service ALO 615	X	450 €	460 €
LABO ANALYSES VETERIN. HACCP / Cuisine Service ALO 6288	X	372.28 €	380 €

TOTAUX des prévisions des contrats pour 2017 : 3 852 €

Photocopieur : 0PHOTOLOC 613 : 952 € soit 632 € (AP) et 320 € (ALO)
 0PHOTOMAI 615 : 700 € soit 470 € (AP) et 230 € (ALO)
 Autres contrats : ALO 615 : 1 140 € 0CONTRENT
 ALO 6288 : 1 060 € 0CONTRATDIV